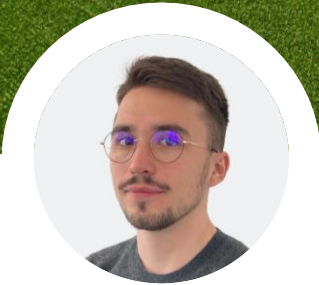


PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE GIBEL



Édito

LOUIS VERNADAT

Chef du projet photovoltaïque de Gibel

Bonjour à toutes et à tous,

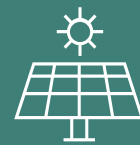
J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre d'information du projet photovoltaïque à l'étude sur la commune de Gibel. Débuté en 2019, ce projet de 2,5 MW permettra de revaloriser une ancienne friche agricole avec l'arrivée d'un éleveur ovin sur la parcelle. Grâce à la production de 3500MWh par an, le projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de transition énergétique du territoire.

Cette première lettre est l'occasion de vous présenter les principales caractéristiques du projet ainsi que les prochaines étapes du développement.

Le demande de permis de construire a été effectuée l'année dernière, et dans le cadre de l'autorisation, **une enquête publique aura lieu du 21 mars au 19 avril 2023.**

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter, vous trouverez les informations nécessaires au dos de cette lettre.

Bonne lecture et à bientôt !



2,5

MWc de puissance



3,3

hectares clôturés sur
un terrain sans
vocation agricole

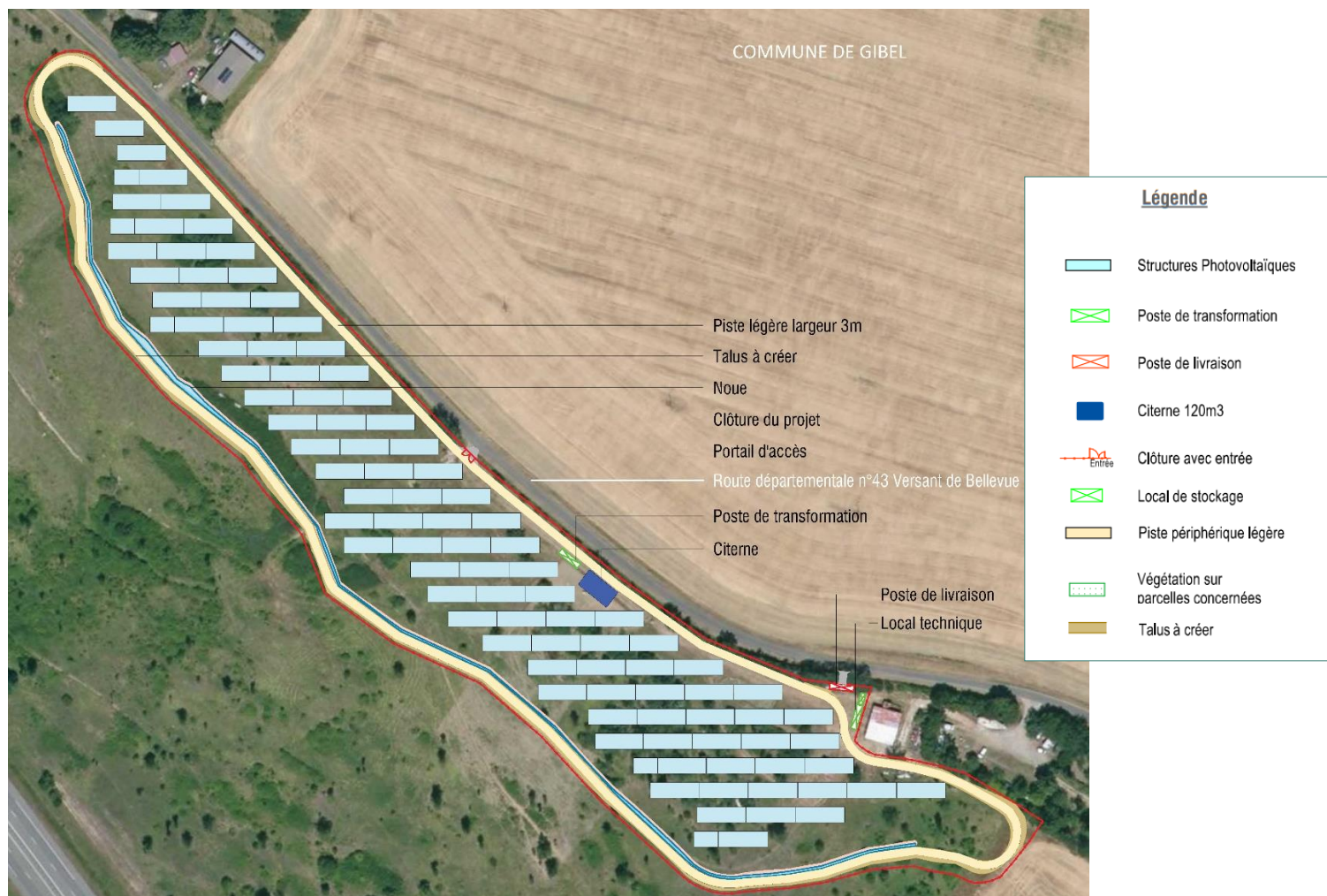


1300

Foyers alimentés
en électricité propre
en usage
domestique



Les caractéristiques du projet



Les retombées économiques potentielles pour les collectivités

Retombées fiscales		Commune	Communauté de Communes	Département
Unique	Taxe d'aménagement (versement unique)	4 545 €	0 €	1 182 €
Annuelles	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	110 €	8 €	0 €
	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0 €	154 €	0 €
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	0 €	0 €	0 €
	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 345 €	3 362 €	2 017 €
TOTAL		6000 €	3523 €	3199 €

* estimation basée sur un ensemble d'hypothèses et sur la réglementation fiscale en vigueur au 01/01/2023.
La réglementation fiscale est votée chaque année dans la loi de finances et est susceptible d'évoluer dans les prochaines années.
Cette estimation n'engage pas la société EDPR France Holding.

Les différentes études d'un projet photovoltaïque



1 . Consultation des services de l'Etat et concertation

Avant de procéder aux études techniques de faisabilité du projet, les services de l'Etat sont consultés (DDT, DREAL,...), au niveau régional et départemental. Cela permet de faire connaître le projet, de recueillir leurs avis et préconisations et d'initier une concertation afin de favoriser l'acceptation du dossier lorsque ce dernier sera en instruction.

2 . L'étude de potentiel solaire

L'ensoleillement, ou le rayonnement solaire, est un élément important dans la qualification du site et dans l'élaboration et l'optimisation des paramètres techniques. Nous utilisons des données satellitaires corrélées aux données de Météo France afin de **quantifier l'irradiation sur le long terme**.



3. Les études environnementales

Les études environnementales commencent dès le début du projet. La faune, la flore et les différents habitats sont analysés par un bureau d'études indépendant **durant 1 an minimum** afin de couvrir le cycle biologique complet des différentes espèces et permettre de connaître la sensibilité de la zone.



4. L'étude paysagère

Nous mandatons un paysagiste indépendant afin d'analyser les sensibilités paysagères du projet. Cette étude prend en considération les sites protégés (sites inscrits ou classés), les formations paysagères, les monuments historiques...

Le paysagiste simule la présence du parc solaire grâce à des logiciels spécialisés pour que le rendu soit le plus représentatif possible.



5. L'étude de raccordement

En parallèle des études environnementales, **une étude de raccordement est réalisée afin de connaître les possibilités techniques d'injection de l'énergie produite** au réseau. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec Enedis.



Ces différentes études ont permis de définir la meilleure implantation de la centrale, en prenant en compte les enjeux et contraintes identifiées.

L'enquête publique, qu'est-ce que c'est ?

La phase d'enquête publique permet à tous les riverains et personnes intéressées de prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale et des différents volets d'études réalisées pour le projet.

Durant cette phase, vous pourrez :

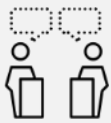
- Consulter toutes les pièces du dossier
- Poser des questions
- Donner votre avis sur le projet

Des permanences ouvertes au public seront organisées, et vous retrouverez les dates et autres informations relatives à ces sessions sur le tableau de bord de la mairie.

L'enquête publique est ouverte à toutes et à tous, chacun peut donner son avis sur le projet en exprimant ses observations auprès du commissaire enquêteur ou en les adressant par voie numérique. Les communes sur lesquelles le projet a potentiellement un impact sont informées des dates d'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserves, ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

Comment s'informer ?



EN PARTICIPANT AUX PERMANENCES PUBLIQUES

Le commissaire enquêteur proposera un certain nombre de rendez-vous afin de répondre à vos questions. Les rendez-vous auront lieu en mairie de Gibel. **Les jours et les horaires des permanences seront consultables sur le tableau d'affichage ainsi que sur le site internet de la mairie.**



EN CONSULTANT LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultable en libre accès à la mairie de Gibel et sur le site internet prévu à cet effet, le dossier du projet comprend l'ensemble des études réalisées sur le projet dont l'étude d'impact qui constitue la pièce principale de la demande d'autorisation environnementale.

Comment participer à l'enquête publique ?

Les dates de l'enquête publique vous seront communiquées dès la publication de l'arrêté de désignation du commissaire enquêteur. Vous pouvez exprimer vos observations, propositions et contrepropositions durant toute la durée de l'enquête :

- **Par voie postale** : à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Gibel.
- **Sur papier libre** : remettez votre lettre en main propre au commissaire enquêteur lors des permanences. Il est indispensable de préciser votre nom, prénom et adresse et de mettre votre lettre dans une enveloppe non affranchie « à l'attention du commissaire enquêteur ».
- **Par voie numérique** : à l'adresse mail du commissaire enquêteur ou en vous connectant sur la plateforme dédiée à l'enquête publique.

L'enquête publique en pratique

L'enquête publique dure quatre semaines. À la suite de celle-ci, un travail conjoint du commissaire enquêteur, du préfet et du maître d'ouvrage a lieu pour que l'avis rendu par le commissaire enquêteur soit le plus éclairé possible. Cet avis est remis au préfet, ce qui lui permettra de prendre un arrêté d'autorisation ou de refus en toute connaissance du projet.

PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1



LE PUBLIC :

- Prend connaissance des détails du projet dans le dossier d'enquête publique
- Pose des questions au commissaire enquêteur
- Donne son avis sur le projet

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

- Veille au bon déroulement de l'enquête publique et à la bonne information du public
- Recueille les observations et questions du public

APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2



LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête publique sous 30 jours après sa clôture
- Rends un avis sur chaque objet de l'enquête assorti ou non de réserves et/ou de recommandations



3

LE MAÎTRE D'OUVRAGE



Rédige un mémoire en réponse aux conclusions du commissaire enquêteur

4



LE PRÉFET

Prend connaissance du rapport du commissaire enquêteur puis se prononce sur le projet en prenant un arrêté d'autorisation ou de refus

Le calendrier prévisionnel du projet



Nous vous attendons nombreux lors de l'enquête publique !

EDP Renewables vous propose de participer à une permanence d'information sur le projet et sur l'énergie solaire le 10 mars de 17h à 20h, à la mairie de Gibel. Vous pourrez ainsi nous rencontrer et poser toutes vos questions sur le projet avant le début de l'enquête publique.

L'enquête publique aura lieu du 21 mars au 20 avril 2023.

Durant cette période, le commissaire enquêteur recueillera les avis sur le projet. Vous pourrez venir vous renseigner sur le projet et poser vos questions au commissaire enquêteur lors de permanences organisées par la préfecture.



EDPR EN FRANCE

+110

collaborateurs

601_{MW}

en opération
en 2023

+1 million

de personnes
alimentées en usage domestique

POUR TOUTES QUESTIONS

edp renewables

Producteur d'énergies locales

Louis Vernadat,
Chef de projets solaires
06 72 08 58 58
louis.vernadat@edp.com
www.edpr.com/france